



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire

DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE

Je soussigné(e) Méric Ansado  
Prénoms Mary  
Profession ou qualité présidente du comité des fêtes permanent  
Domicile 43 rue Thiers

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un  
débit de boisson temporaire

A la halle centrale de Villefranche de Lauragais  
Du 14/07/2022 au 15/07/2022

A l'occasion de (1) la fête nationale

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Le 22/06/2022

Signature

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la

commune de Villefranche de Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du  
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités  
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### Arrête :

Le comité des fêtes permanent

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de  catégorie

à Villefranche de Lauragais

Du 14/07/2022

de 18:00:00 heures.

Au 15/07/2022

jusqu'à 2 heures.

Fait à Villefranche de Lauragais

Le 22/06/2022

